

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 11 mars 2019 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

EST ABSENTS : *Jimmy Descôteaux*

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 29

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-03-054

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du *11 février 2019* ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
05. Période de questions ;

LÉGISLATION

06. Fédération québécoise des municipalités – Formation pour les élus – Autorisation de participation ;
07. Comité ZIP du lac Saint-Pierre – Autorisation de participation ;
08. Musée des Abénakis – Événement-bénéfice – Autorisation de participation ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

09. Association des directeurs municipaux du Québec – Activité de perfectionnement – Autorisation de participation ;
10. Hôtel de Ville – Déneigement de la toiture – Autorisation de paiement ;
11. Personnel administratif – Autorisation de paiement d'heures supplémentaires ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

12. Schéma de couverture de risque – Adoption de la révision ;

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

13. Balayage des rues, secteurs Pierreville et Notre-Dame – Autorisation des travaux ;
14. Amélioration du réseau routier – Travaux d'asphaltage 2019 – Demande de soumissions ;
15. Amélioration du réseau routier – Travaux d'asphaltage 2019 – Demande d'aide financière à notre député ;
16. Abat-poussière – Autorisation d'achat ;
17. Plan d'intervention de la Municipalité – Mandater la firme Techni-Consultant ;

18. Tonte de gazon – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat ;

HYGIÈNE DU MILIEU

19. Assainissement des eaux usées – Autorisation d’achat - Pluviomètre ;
20. Élargissement de la consigne des contenants de verre – Résolution d’appui

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21. Avis de motion – Règlement no. 183-2019, modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 de la Municipalité de Pierreville afin de modifier l’usage de la zone H-02 pour permettre l’usage Commerce I et de modifier l’usage du Groupe récréation ;
22. Date de l’assemblée de consultation publique – Règlement no. 183-2019, modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 de la Municipalité de Pierreville afin de modifier l’usage de la zone H-02 pour permettre l’usage Commerce I et de modifier l’usage du Groupe récréation ;
23. Avis de motion – Règlement no. 184-2019, modifiant le règlement de lotissement no. 159-2017 de la Municipalité de Pierreville ;
24. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Dossier de madame Claudette Janelle ;

LOISIRS ET CULTURE

25. Patinoire Pierreville – Réparation et remplacement de luminaires – Ajout de chauffage et de prises extérieures – Autorisation de paiement ;
 26. Patinoire Pierreville – Location d’une toilette chimique – Autorisation de paiement ;
 27. Employés de patinoire – Autorisation de paiement ;
 28. Ventes de garage – Dates retenues ;
 29. Relais pour la vie du Bas-Saint-François – Demande de commandite ;
 30. Une route sans fin – Autorisation de circuler ;
 31. Journal L’Annonneur – Espace publicitaire – Cahier Bas-Saint-François en affaires ;
 32. Journal L’Annonneur – Espace publicitaire pour la semaine de l’action bénévole ;
-
33. Affaires diverses :..... ;
 34. Documents déposés ;
 35. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
 36. Période de questions ;
 37. Levée de l’assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 11 février 2019, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-055

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 11 février 2019 et d’en autoriser la signature.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 8 mars 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-056

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2019.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	7027	Jacques Normand - Remboursement de taxes pour annulation du matricule	7,74 \$
2	7028	Beaulac Nicole - Rencontre CCU dérogation 88, rue Tremblay	25,00 \$
3	7029	Gauthier Serge - Rencontre CCU dérogation 88, rue Tremblay	25,00 \$
4	7030	Vidal Maurice - Rencontre CCU dérogation 88, rue Tremblay	25,00 \$
5	7031	Financière Banque Nationale - Remboursement des intérêts sur règlement A-002-2001 assainissement	427,28 \$
6	7032	Fabrique Sainte-Marguerite D'Youville - Location d'emplacement pour la boîte à livres	1 000,00 \$
7	7033	Nadeau Ginette - Remboursement Déjeuner-conférence Société d'aide au développement des collectivités	20,00 \$
8	7034	Annulé	- \$
9	7035	Financière Banque Nationale - Remboursement du capital sur règlement A-002-2001 assainissement	14 300,00 \$
10	7036	Boisvert Francine - Remboursement de taxes pour ajustement cadastral	106,11 \$
11	7037	Revenu Québec - Ajustement sur les cotisations de l'employeur	11,21 \$
Sous-total des factures déjà payées			15 947,34 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements février 2019	7,00 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire janvier 2019	60,00 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire janvier 2019	46,52 \$
Sous-total des factures déjà payées			113,52 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Janvier et février 2019	2 623,65 \$
2		Hydro-Québec - Décembre et janvier 2019	6 833,42 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise DAS provinciale de février 2019	6 823,56 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - 1/3 versement quote part 2019	49 530,67 \$
5		Receveur général du Canada - Remise DAS fédérale de février 2019	2 785,17 \$
6		RREMQ - Régime de retraite de février 2019	2 787,31 \$
7		Sogetel - Service Internet février 2019	18,34 \$
8		Telus - Cellulaire maire fin Janvier et début février 2019	106,31 \$
9		Telus - Cellulaire dg de fin janvier et début février 2019	58,02 \$
10		Visa Desjardins - I Tunes, Bar de son, resto bar le Thymbré, décorations St-Valentin, resto bar Houblon	190,70 \$
Sous-total des factures déjà payées			71 757,15 \$

Fournisseurs (dépenses 2018)

			- \$
1	7038	Dostie Marie-Ève - Subvention Ballet 2018-2019 (Alicia Boisvert)	71,25 \$
2	7039	Boisvert Lyne - Déplacements: Rencontre dg Nicolet, T4, Mégaburo pour Éric, Drummondville pour centre communautaire	375,00 \$
3		Suite: Trois -Rivières, Emco Thalasso, Wolseley, Fernand Daigle pour centre communautaire	
4	7040	Lanoie Josée - Subvention ballet 2018-2019 (Léonie Bourque)	105,00 \$
5	7041	Buropro - Photocopies	417,80 \$
6	7042	Descheneaux Éric - Déplacements: Caisse Pop Nicolet, communauté pratique Nicolet, Donald Martel	87,00 \$
7	7043	Dépanneur Pierreville - Essence pour camion Sierra février 2019	312,06 \$
8	7044	Dépanneur Ultramar - Diesel pour tracteurs février	491,59 \$

		2019	
9	7045/7046	Ferme Le Petit-Lard inc. - 4/5 versement déneigement des rues et stationnements de Pierreville	7 036,48 \$
10	7047	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation janvier 2019	36,00 \$
11	7048	Fontaine Mélanie - Subvention ski 2018-2019 (Charlotte Lalancette)	300,00 \$
12	7049	Gamelin Gaston - 4/5 versement déneigement des rues des secteurs Notre-Dame et St-Tomas	14 418,30 \$
13	7050	Groupe Infoplus - Hébergement des sauvégarde 60Go + sauvégarde 80Go	681,66 \$
14	7051	Fontaine Mélanie - Subvention ski 2018-2019 (Ludovik Lalancette)	156,25 \$
15	7052	Fontaine Mélanie - Subvention ski 2018-2019 (Rébéka Lalancette)	156,25 \$
16	7053	Lettrage Griffon - Numéros civiques #26 et #44 pour bâtiments municipaux	252,95 \$
17	7054	Mégaburo - Diverses papeteries février 2019	157,95 \$
18	7055	Patrick Morin - Quincailleries diverses (Tire-fond, néons, Boulons)	115,41 \$
19	7056	Prodec - Fondant à glace (10 x 20 kg)	202,59 \$
20	7057	Provencher Mélanie - Subvention natation 2018-2019 (Élia Desmarais)	24,00 \$
21	7058	Régie IAEP du Bas St-François - Consommation d'eau février 2019	15 137,07 \$
22	7059	Régie des déchets du Bas Saint-François - 3/12 versement quote-part 2019	17 457,15 \$
23	7060	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - 105, Maurault, de la Commune, 1/4 quote part	28 251,04 \$
24	7061	Métro Rouillard & Frères - Bouteille d'eau 18 litres, épicerie pour fête hiver	56,16 \$
25	7062	Spec-Tech - Feu d'artifice à l'évènement de la fête d'hiver du 09 février 2019	574,88 \$
26	7063	Therrien Couture - Services professionnels dans le dossier Hôtel Traversy	1 021,00 \$
27	7064	Nadeau Ginette - Sacs de guimauves (4x) pour l'évènement de la fête d'hiver du 09 février 2019	10,53 \$
28	7065	DJN Déchiquetage - Déchiquetage de 2 cabinets de papiers usées	63,24 \$
29	7066	ADN Communication - Tarification de base pour les alertes municipales pour janvier 2019	48,18 \$
30	7067	Pro Couvreur inc. - Déneigement de la toiture de la municipalité	350,00 \$
31	7068	Déneigement Daniel St-Louis - 6 transports de neige au centre communautaire	210,00 \$
32	7069	CL.C Électrique inc. - Luminaires Del et chauffelette au norme à la patinoire de Pierreville et ND	8 520,70 \$
Sous-total des factures à payer			97 097,49 \$

Total des factures du mois	184 915,50 \$
-----------------------------------	----------------------

05. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 37 et se termine à 19 h 46.

LÉGISLATION

06. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Formation pour les élus – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre une formation intitulée *Maîtrisez vos dossiers municipaux* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska invite les élus de son territoire à participer à ladite formation ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-057

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, Éric Descheneaux et les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud, ainsi que la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à participer à la formation offerte par la FQM *Maîtrisez vos dossiers municipaux* le 30 mars 2019, au coût de ± 440 \$ (taxes en sus) par personne pour une somme de ± 2 200 \$ (taxes en sus).

QUE les frais de déplacement seront remboursés aux participants.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Congrès & formations - Élus » 02 110 00 454, « Congrès et formation – ADM » 02 130 00 454

07. COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP et la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre organisent deux journées de conférences et de discussions intitulées *Pensez le lac Saint-Pierre de demain* ;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces journées, il y aura des conférences et des discussions sur les services touristiques, éducatifs et culturels, sur des activités de plaisances et de plein air, et sur des activités de récolte faunique et d'observation de la faune ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-058

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur le maire, Éric Descheneaux à participer à ces deux journées intitulées *Pensez le lac Saint-Pierre de demain* au coût de ± 25 \$ (taxes en sus), à Sainte-Ursule en Mauricie, les 17 et 18 avril 2019 ;

QUE les frais d'hébergement et de déplacement engendrés par cette activité seront aux frais de la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès & formations - Élus » 02 110 00 454

08. MUSÉE DES ABÉNAKIS – Événement-bénéfice – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE pour une huitième année, le Musée des Abénakis d'Odanak organise un cocktail-bénéfice ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette soirée, il y aura un cocktail dînatoire, un encan silencieux, des tirages, des prix de présence et de la découverte musicale autochtone ;

CONSIDÉRANT QU'en participant à cette soirée, la Municipalité de Pierreville contribue à la mission éducative et culturelle du Musée ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-059

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, monsieur Éric Descheneaux à participer à ce cocktail-bénéfice organisé par le Musée des Abénakis d'Odanak au coût de 100 \$ le jeudi 21 mars 2019.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès & formations - Élus » 02 110 00 454

09. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – Activité de perfectionnement – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre à ses membres des activités de perfectionnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre la formation intitulée *Optimiser certaines pratiques de comptabilité et de finances municipales et démystifier les taux variés* ;

CONSIDÉRANT QUE ladite formation permettra de bien connaître et comprendre les principes de la fiscalité municipale par l'explication des taux variés en présentant les avantages et les inconvénients de cette technique de taxation ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-060

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à participer à la formation *Optimiser certaines pratiques de comptabilité et de finances municipales et démystifier les taux variés*, offerte par l'ADMQ le 28 août 2019, au coût de 316 \$ (taxes en sus) à Drummondville.

QUE les frais de déplacement engendrés par cette formation seront remboursés à madame Boisvert.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès et formation – ADM » 02 130 00 454

10. HÔTEL DE VILLE – Déneigement de la toiture – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une importante accumulation de neige sur le toit de l'Hôtel de Ville, la Municipalité a fait appel à un entrepreneur pour procéder au déneigement de la toiture du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenant payer la facture desdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-061

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture d'une somme de 304,41 \$ (taxes en sus) à l'entreprise PRO COUVREUR INC.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien & réparation - HV » 02 190 00 522

11. PERSONNEL ADMINISTRATIF – Autorisation de paiement d'heures supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Courchesne a quitté son emploi au sein de la Municipalité le 28 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Guylaine Courchesne, qui était à l'emploi, de la Municipalité depuis huit (8) ans, a quitté son poste le 16 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Manon Ricard est à l'emploi de la Municipalité depuis le 12 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a du travail à effectuer à la Municipalité, et ce, avec des échéances précises ;

2019-03-062

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lyne Boisvert à procéder au paiement des heures supplémentaires effectuées par le personnel à leur taux horaire respectif, et ce, en incluant la directrice générale.

QUE cette résolution prend effet rétroactivement, et ce, en date de la première paye de l'année financière 2019 ;

QUE nous autorisons la directrice générale madame Lyne Boisvert, à permettre aux employés du bureau municipal d'effectuer des heures supplémentaires selon les besoins, tout en respectant le budget de l'année octroyé au titre de salaire administration.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire - Administration » 02 130 00 141

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

12. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – Adoption de la révision

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Nicolet-Yamaska a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 27 avril 2012 et est entré en vigueur le 21 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma doit être révisé en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S -3,4) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un projet de schéma révisé faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions contenues au projet de schéma révisé ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la loi précitée, les municipalités doivent adopter une résolution afin de signifier leur acceptation du plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé ainsi que leur engagement à le respecter et à le réaliser ;

2019-03-063

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville donne un avis favorable aux propositions contenues dans le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Nicolet-

Yamaska et s'engage à respecter et à réaliser le plan de mise en œuvre applicable à son territoire.

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

13. BALAYAGE DES RUES, SECTEURS PIERREVILLE ET NOTRE-DAME – Autorisation des travaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au balayage et au nettoyage printanier des rues dans les secteurs Pierreville et Notre-Dame ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-064

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de balayage et de nettoyage des rues dans les secteurs de Pierreville et Notre-Dame à l'entreprise CLÉMENT FORCIER, au même taux horaire qu'en 2018, soit de 167 \$/heure, et ce, excluant la surcharge de carburant ;

QUE le montant total des travaux ne devra pas excéder la somme de 5 000 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Balayage des rues » 02 320 03 521

14. AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – Travaux d'asphaltage 2019 – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire procéder à des travaux de pose de béton bitumineux sur le rang du Haut-de-la-Rivière, à partir du rang Saint-Jacques, jusqu'à la limite de la Municipalité de Saint-Elphège ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-065

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander des soumissions par le biais du système électronique SE@O pour des travaux de pose de béton bitumineux sur le rang du Haut-de-la-Rivière ;

QUE le délai pour l'exécution des travaux est de soixante (60) jours suivant la date de prise en considération ;

QUE la Municipalité de Pierreville s'engage à n'accepter, ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires

15. AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – Travaux d'asphaltage 2019 – Demande d'aide financière à notre député

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Municipalité de Pierreville se doit de procéder à des travaux d'amélioration de son réseau routier, dans différentes rues lui appartenant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a toujours investi dans l'entretien de son réseau et désire continuer dans ce sens ;

2019-03-066

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à notre député, monsieur Donald Martel, une aide financière de 60 000 \$ afin que la Municipalité de Pierreville puisse procéder à des travaux d'asphaltage sur le *rang du Haut-de-la-Rivière* ;

QUE la Municipalité demande à être considérée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du MTQ.

16. ABAT-POUSSIÈRE – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un véhicule circule sur les routes non pavées de notre municipalité, soit la rue Lefebvre et le chemin longeant le bord de l'eau devant l'Hôtel de Ville, il y a beaucoup de poussières qui se répandent et incommode les résidents et les plaisanciers ;

CONSIDÉRANT QUE pour remédier à ce problème, il faut procéder à l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 %, de l'abat-poussière ;

2019-03-067

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat et à l'épandage d'abat-poussière pour la rue Lefebvre, ainsi que le chemin longeant le bord de l'eau devant l'Hôtel de Ville, pour la somme de ± 1 325,62 \$ (taxes en sus) à l'entreprise SOMAVRAC de Trois-Rivières.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R – Chemins – Ens. Pierreville » 02 320 00 521 et « E/R Bord de l'eau – rues » 02 701 41 521

17. PLAN D'INTERVENTION DE LA MUNICIPALITÉ – Mandater la firme Techni-Consultant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mettre à jour son plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées afin de bénéficier des différentes subventions gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie fera l'intégration de tous les intrants et les données permettant d'assurer un encadrement pour l'appréciation de l'état des réseaux ;

CONSIDÉRANT QUE ladite firme propose une assistance à titre de collaborateur externe dans les différentes phases de la réalisation du projet ;

2019-03-068

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme d'ingénierie TECHNI-CONSULTANT afin de procéder à la préparation des plans et devis afin que la Municipalité puisse procéder à la mise à jour de son plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées pour un montant de ± 4 450 \$ (taxes en sus) ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Plan d'intervention » 03 310 01 009

18. TONTE DE GAZON – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-01-020* avait mandaté la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à procéder au processus d'appel d'offres pour l'entretien des gazons sur les terrains appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le maire, Monsieur Éric Descheneaux avait mis son droit de veto pour la *Résolution no. 2018-12-423*, afin de retourner en soumission ;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux documents d'appel d'offres ont été envoyés à six (6) entrepreneurs par courriel et qu'un accusé de réception a été fait auprès d'eux ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres demandait les services pour une période d'un an et de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les entrepreneurs suivants ont répondu à l'appel aux prix énumérés ci-dessous :

<i>Alexandre Précourt</i>	<i>10 200 \$ (1 an)</i>	<i>32 555 \$ (3 ans)</i>
<i>Entretien Katom Enr.</i>	<i>9 999 \$ (1 an)</i>	<i>31 874 \$ (3 ans)</i>

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires avaient jusqu'au 11 mars 2019 à 11 h pour faire parvenir leur soumission ;

2019-03-069

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de la tonte de pelouse pour 2019, 2020, 2021 à l'entreprise ENTRETIEN KATOM ENR. pour une somme de 31 874 \$ (taxes en sus).

QUE le paiement annuel sera réparti en trois (3) versements, soit en juin, août et octobre ;

QUE les travaux seront sous la supervision de notre inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Contrat pelouse - Rues » 02 320 00 447, « Contrat pelouse – Garage » 02 322 00 447, « Contrat pelouse – TEU ND » 02 414 00 447, « Contrat pelouse – Étang » 02 414 10 447, « Contrat pelouse – Terrains loisirs ND » 02 701 22 447, « Contrat pelouse – Parcs » 02 701 50 447

HYGIÈNE DU MILIEU

19. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – Autorisation d'achat - Pluviomètre

CONSIDÉRANT QUE dans les rapports d'analyse des eaux usées envoyés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), il est maintenant obligatoire d'indiquer la quantité de pluie tombée durant le mois ;

CONSIDÉRANT QU'afin de se conformer à cette nouvelle norme, la Municipalité doit procéder à l'achat d'un pluviomètre ;

2019-03-070

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un pluviomètre à auget basculant ONSET avec enregistreur d'événements au coût de ± 985 \$ (taxes en sus) à l'entreprise POLYCHEM.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Projet divers - Autres » 03 310 00 006

20. ÉLARGISSEMENT DE LA CONSIGNE DES CONTENANTS DE VERRE – Résolution d'appui

CONSIDÉRANT QUE la crise du recyclage qui a sévi en 2018 a entraîné plusieurs répercussions pour les municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE certains centres de tri ont déclaré faillite, ce qui a forcé les villes à trouver des solutions alternatives rapidement pour éviter d'envoyer des matières recyclables à l'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres centres de tri ont exigé une réouverture des contrats afin d'augmenter sensiblement le montant perçu par tonne de matière traitée sous peine de mettre également la clé sous la porte ;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif pour nous de trouver des solutions durables à la crise actuelle pour pouvoir recycler adéquatement en produisant de la matière résiduelle de haute qualité qui répond aux exigences des entreprises de chez nous, le tout dans une optique d'économie circulaire ;

CONSIDÉRANT QU'en séparant les contenants à la source, on réduit drastiquement le taux de contamination des matières résiduelles, car on évite alors les bris et les mélanges ;

CONSIDÉRANT QUE le régime de la consigne n'a pas évolué depuis son entrée en vigueur en 1984 et il est grand temps de le moderniser en augmentant le montant de cette dernière et en élargissant la consigne à de nouveaux contenants ;

CONSIDÉRANT QUE bonifier le montant de la consigne permettrait de hausser la redevance aux détaillants qui doivent gérer une partie du processus tout en augmentant encore plus le taux de récupération ;

CONSIDÉRANT QU'élargir la consigne aux contenants de boissons en plastique et en verre est également essentiel, car ce sont ces deux matières qui présentent les plus hauts taux de contamination au sortir des centres de tri ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un excellent moyen de lutter contre les déchets sauvages et d'éviter que les poubelles municipales ne se remplissent trop rapidement ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes sans but lucratif se servent de la consigne comme outil de financement et de développement social ;

CONSIDÉRANT QUE 86 % de la population québécoise est favorable à un élargissement de la consigne aux bouteilles d'eau en plastique et 91 % est favorable à un élargissement aux bouteilles de vin ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-071

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la demande du milieu municipal en faveur de la modernisation de la consigne en augmentant le montant de cette dernière et en élargissant la consigne aux contenants de boisson en verre et en plastique ;

DE transmettre, pour appui, une copie de la présente résolution à monsieur Benoît Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à notre député, monsieur Donald Martel, et au premier ministre, monsieur François Legault.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21. AVIS DE MOTION – Règlement no. 183-2019, modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 de la Municipalité de Pierreville afin de modifier l'usage de la zone H-02 pour permettre l'usage Commerce I et de modifier l'usage du Groupe récréation

2019-03-072

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Steeve Desmarais* que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement 183-2019, règlement modifiant le règlement de zonage 160-2017 de la Municipalité de Pierreville afin de modifier l'usage de la zone H-02 pour permettre l'usage Commerce I et de modifier l'usage du Groupe récréation.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 183-2019 modifiant le règlement de zonage 160-2017 de la Municipalité de Pierreville* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

22. DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – Règlement no. 183-2019, modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 de la Municipalité de Pierreville afin de modifier l'usage de la zone H-02 pour permettre l'usage Commerce I et de modifier l'usage du Groupe récréation

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer une date d'assemblée de consultation publique concernant le premier projet de règlement no. 183-2019, modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 de la Municipalité de Pierreville afin de modifier l'usage de la zone H-02 pour permettre l'usage Commerce I et de modifier l'usage du Groupe récréation ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'informer la population, un avis de consultation sera présenté sur notre site Internet, conformément à notre réglementation déterminant les modalités de publication des avis publics ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-073

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'établir la date de l'assemblée de consultation publique au **25 mars 2019 à 18 h** au 26, rue Ally, à Pierreville.

23. AVIS DE MOTION – Règlement no. 184-2019, modifiant le règlement de lotissement no. 159-2017 de la Municipalité de Pierreville

2019-03-074

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Michel Bélisle* que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement 184-2019, règlement modifiant le règlement de lotissement no. 159-2017.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 184-2019 modifiant le règlement de lotissement no. 159-2017 de la Municipalité de Pierreville* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

24. DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – Dossier de madame Claudette Janelle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville appuie la demande de madame Claudette Janelle relativement au désir de se prévaloir de l'article 62 de la loi puisqu'elle désire demander à la Commission de protection du territoire agricole une autorisation d'acquérir de Agri-Sigma inc., le lot 5 744 824 du Cadastre du Québec, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot, d'une superficie de 2 592 mètres carrés, sans bâtisse, ne peut être cultivé, car il est en pente et n'est pas accessible avec de la machinerie ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ce lot est exclue de la zone agricole ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-075

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le lot 5 744 824, d'une superficie de 2 592 mètres carrés, à être utilisés à des fins autres qu'agricole et ceci en vue de permettre à madame Claudette Janelle d'acquérir ledit lot de Agri-Sigma inc.

LOISIRS ET CULTURE

25. PATINOIRES SECTEURS PIERREVILLE ET NOTRE-DAME - Réparation et remplacement de luminaires – Ajout de chauffage et de prises extérieures - Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE l'installation de nouvelles sentinelles sur le terrain du skate parc servant de patinoire en arrière de l'Hôtel de Ville ne fonctionnait plus adéquatement (secteur Pierreville) ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un nouveau chauffage dans l'ancienne bâtisse servant à la piscine serait apprécié ;

CONSIDÉRANT QU'une sentinelle a été installée à la bâtisse du chalet des loisirs du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) prises extérieures permanentes et qu'une prise temporaire ont été installées pour l'événement du tournoi de snout du secteur Notre-Dame ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-076

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture des travaux au montant de ± 7 410,91 \$ (taxes en sus) à l'entreprise CLC ÉLECTRIQUE INC.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R – Patinoire & bâtisse loisirs » 02 701 30 521

26. PATINOIRE SECTEUR PIERREVILLE – Location d’une toilette chimique – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la location d’une toilette chimique afin de permettre aux usagers de la patinoire du secteur Pierreville de profiter pleinement des installations ;

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale tire à sa fin, la Municipalité doit procéder au paiement de la facture de location

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-077

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture pour la location d’une toilette chimique au coût de ± 371,25 \$ (taxes en sus), pour une location de janvier à la mi-mars, à l’entreprise BPN ENVIRONNEMENT.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Location – Toilette chimique » 02 701 30 511

27. EMPLOYÉS DE PATINOIRES – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale tire à sa fin et que les conditions météorologiques douces font en sorte que les patinoires ne sont plus praticables ;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Zac Desmarais et Yannick Desmarais ont travaillé à l’entretien de la patinoire des secteurs Notre-Dame et Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de payer les employés préposés aux patinoires ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-078

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des préposés aux patinoires pour la saison 2018-2019 ;

QUE les sommes versées sont basées sur le montant forfaitaire établi par la *Résolution no. 2018-12-440*, soit 1 200 \$ chacun.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Salaire patinoire Pierreville » 02 701 30 144, « Salaire patinoire Notre-Dame » 02 701 30 145

28. VENTES DE GARAGE – Dates retenues

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 01-2002 concernant les ventes de garage stipule que le conseil doit statuer par résolution sur les dates retenues pour les ventes de garage ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-079

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que les dates suivantes soient retenues pour les ventes de garage pour l’année 2019 soit les 19, 20 et 21 mai, ainsi que les 31 août, 1 et 2 septembre.

**29. RELAIS POUR LA VIE DU BAS SAINT-FRANÇOIS –
Demande de commandite**

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer a fait une demande d'aide financière pour la prochaine édition du Relais pour la vie du Bas-Saint-François qui aura lieu le 1^{er} juin prochain ;

CONSIDÉRANT QUE l'édition de cette année marque la 10^e édition de l'événement ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-080

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de contribuer à l'événement, en devenant partenaire bronze, et ainsi offrir une commandite de 250 \$ pour cette 10^e édition du Relais pour la vie du Bas-Saint-François.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – divers organismes » 02 701 90 990

30. UNE ROUTE SANS FIN – Autorisation de circuler

CONSIDÉRANT QUE l'activité *Une route sans fin* est une randonnée cycliste organisée depuis 14 ans à la grandeur du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité, organisée par le CIUSSS-MCQ, vise le dépassement de soi pour les jeunes en difficultés ;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de circuler dans des rues appartenant à notre municipalité, faite par le comité de coordination régional ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-081

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les participants de l'activité *Une route sans fin* à circuler dans les rues de la municipalité le 6 juin 2019.

QUE la Municipalité autorise l'utilisation de ses espaces extérieurs pour permettre aux participants de dîner, soit le parc Laperrière.

**31. JOURNAL L'ANNONCEUR – Espace publicitaire – Cahier
Bas-Saint-François en affaires**

CONSIDÉRANT QUE le journal L'Annonceur publiera un cahier du Bas-Saint-François en affaires dans l'édition du 18 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une bonne occasion d'offrir notre collaboration à toutes les entreprises qui veillent au développement socio-économique de notre territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-082

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de réserver un espace publicitaire au coût de 70 \$ (taxes en sus) dans le journal L'Annonceur pour le cahier du Bas Saint-François en affaires.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publicité et information – Journaux et revues » 02 621 00 341

32. JOURNAL L'ANNONCEUR – Espace publicitaire pour la semaine de l'action bénévole

CONSIDÉRANT QUE le journal L'Annonceur publiera une édition soulignant la semaine de l'action bénévole le 21 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la municipalité de souligner l'apport des bénévoles lors des activités sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-083

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de réserver un espace publicitaire au coût de 70 \$ (taxes en sus) dans le journal L'Annonceur dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publicité et information – publication » 02 701 90 345

33. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'étant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

34. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **COMITÉ DES RÉSIDENTS – CENTRE D'HÉBERGEMENT LUCIEN-SHOONER** – Lettre concernant la sécurité des usagers des services de santé et des citoyens de la rue Lieutenant-Gouverneur-Paul-Comtois, entre Trahan et Laperrière ;
2. **CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'EAU DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS** – Lettre concernant le développement de partenariats pour la mise en place d'un système de surveillance des niveaux d'eau du bassin versant de la rivière Saint-François ;
3. **ENVIRONOR CANADA INC.** – Compte rendu des observations effectuées le 9 janvier 2019 ;
4. **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2018
5. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2019 – Rapport mensuel de traitement des déchets du mois de janvier 2019 – Rapport mensuel du recyclage pour le mois de février 2019 ;
6. **TOURNOI DE SNOUT** – Lettre de remerciement ;

35. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

36. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 26 et se termine à 20 h 33.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

*Nicole Capistran : Est-ce qu'une limite de 35km/h sera mise dans la courbe de la rue Maurault ?
Il y a beaucoup d'eau sur la rue Gill, est-ce possible de s'occuper des puisards ?
Lumière coin Alice et Hector sera-t-elle réparée*

*Ginette Boisvert : Pourquoi la neige de la Banque et du Métro se retrouve à l'entrée du cimetière ?
Pourquoi ne répondez-vous pas à ma lettre ?*

Brigitte Paquette : Pourquoi ce n'est pas les gars qui ont déneigés le toit ?

*Christiane Jutras : La porte de la patinoire à ND devrait avoir un retenue.
Il devrait y avoir des caissons sur les thermostats*

Louise Champagne : Fait mention de deux points.

37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-03-084

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 33.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière